

# Mon enfant est scolarisé en SEGPA

---

## SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

### Qu'est-ce qu'une SEGPA ?

- La SEGPA est une classe d'enseignement spécialisé dans un collège ordinaire, régie par la circulaire 2015-176 du 28-10-2015 du Bulletin Officiel de l'Education Nationale.
- Les niveaux vont de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> avec un enseignement adapté proposé par un enseignant spécialisé de l'Education Nationale (option F).
- La pédagogie est différenciée et adaptée aux élèves dans des groupes restreints aux alentours de 16 jeunes.
- A partir de la 4<sup>ème</sup>, les élèves se verront proposés des enseignements complémentaires à visés pré professionnels.
- Il s'agit d'une structure de soutien au collège, qui concerne des collégiens comme les autres avec un principe d'inclusion.

### Qui décide d'une SEGPA ?

- La CDOEASD : Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré, sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.
- Il s'agit d'une instance de l'Education Nationale qui étudie et émet un avis sur les demandes transmises par les écoles primaires ou les collèges.
- La 6<sup>ème</sup> faisant partie du cycle de consolidation (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>), une pré orientation est faite à l'issue du CM2, qui sera réétudiée en fin de 6<sup>ème</sup>.
- Pour les élèves en situation de handicap, la CDA décide de l'orientation.

### A qui s'adresse une SEGPA ?

- La SEGPA s'adresse à des élèves en difficultés scolaires graves et persistantes.
- Ils ne maîtrisent pas les compétences et connaissances du socle de la fin du primaire et présentent des compétences lacunaires du palier 1.
- Ces difficultés n'ont pu être remédiées par des actions de préventions, d'aide et de soutien.

### A quoi sert une SEGPA ?

- L'enseignement dispense une formation dont l'objectif est l'acquisition du palier II du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini par le Code de l'Education.
- Les élèves préparent le C.F.G. (Certificat de formation Générale) qu'ils valident à la fin de la 3<sup>ème</sup>.
- Tous les élèves construisent un projet d'orientation leurs permettant d'accéder à une formation de niveau V.

### Comment fonctionne une SEGPA ?

- La SEGPA propose un enseignement basé sur une pédagogie adaptée et qui prend en compte les difficultés rencontrées par chaque élève.
- L'objectif est de créer un climat de confiance afin de retrouver une estime de soi et de renouer avec la réussite scolaire.
- Des enseignements professionnels sont dispensés à partir de la 4<sup>ème</sup> en atelier au sein du collège, par des professeurs de lycées professionnels (PLP).
- Des stages en milieu professionnels sont effectués en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.
- L'organisation pédagogique et l'animation de l'équipe enseignante sont assurées au sein du collège par un directeur-adjoint chargé de la SEGPA.

### Et après...

- Les élèves poursuivront leurs études sur une formation de niveau V : le Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP).
  - En EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)
  - En lycée professionnel
  - En centre de formation d'apprentis (CFA) par voie d'alternance